

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nombre de membres :

en exercice : 13
Présents : 10
Pouvoirs : 1

L'an deux mille vingt cinq
le vingt et un octobre deux mille vingt cinq
le Conseil d'Administration d'Arzon Evénements
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
À la salle Bellevue, sous la présidence
de MME GAUVAIN, présidente.
Date de convocation du Conseil d'Administration :
Le deux octobre deux mille vingt cinq

PRESENTS : F. GAUVAIN, JC VERDONCK, C. LECLERC, PL. KERINO M. BRICOTTE, C. PROVOST, E. RENIMEL, A. GIARD, JM. GAUTER,
ABSENTS : B. DERENEVILLE, J. SAUVAGET, C. PELLISSIER, M. EYMOND
POUVOIRS : E. JACOBEE

Objet : Décisions modificatives – budget principal**Décision modificative n°2 :**

Dans l'établissement du budget prévisionnel, le montant des cotisations à URSSAF a été sous-estimé. Par anticipation et pour que l'ensemble des salariés puissent recevoir leur salaire de décembre, il est proposé d'ajouter au crédit de la ligne 6451 + 5 000 €. Pour équilibrer le budget, il est proposé de diminuer la ligne budgétaire 604 pour - 5 000 €.

Décision modificative n°3 :

La commercialisation des stages de tennis étant encore en nette augmentation cette année, le montant prévu au budget doit être revu à la hausse. Ainsi, il est proposé de créditer aux opérations pour le compte de tiers + 4 000 €, aussi bien en dépenses (ligne 4581) qu'en recettes (ligne 4582).

Suite à la présentation du directeur, il est proposé aux administrateurs, la décision modificative détaillée dans l'annexe jointe.

VU la délibération I-2025-4 du 25/03/2025, portant approbation du budget principal 2025,

CONSIDÉRANT la nécessité d'apporter les modifications préconisées,

VU l'exposé de Monsieur le Directeur,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

↳ ADOPTE les décisions modificatives n°1 et n°2 telles que détaillées dans l'annexe jointe,

↳ DONNE MANDAT au directeur pour poursuivre cette décision.

Fait et délibéré à ARZON, le 21 octobre 2025

certifiée exécutoire par sa transmission en préfecture en date du

La Présidente,
Madame GAUVAIN



à nous retourner signé

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Décision modificatives

Décision modificative N° 1

Section d'exploitation – CHARGES

<u>604 – Achat d'études et prestations de services</u>	- 5 000 €
6451 Cotisations à l'URSSAF	+ 5 000 €

Décision modificative N° 2

Section d'investissements – CHARGES + 4000 €

4581 – Opération pour le compte de tiers + 4000€

Section d'investissements – RECETTES + 4000 €

4582 – Opération pour le compte de tiers + 4000€

Fait et délibéré à ARZON, le 21 octobre 2025

Publiée, affichée le 31 octobre 2025
certifiée exécutoire par sa transmission en préfecture
en date du

La Présidente,


Madame GAUVAIN